

Pourquoi la France est-elle incapable de passer des compromis sociaux ?

La réforme des retraites met la France face à ses vieux démons : pourquoi ces grèves, ces manifestations à répétition que la plupart de nos voisins ne connaissent guère, en tout cas dans des proportions comparables ? Et que faire pour y remédier ? par [Guillaume Duval](#)



C'est une longue histoire qui remonte sûrement à la Révolution française. Contrairement à ce que beaucoup imaginent, celle-ci fut avant tout un grand moment de libéralisme sur le terrain économique et social. Une des premières tâches que se donnèrent les révolutionnaires fut en effet d'abolir les corporations, qui freinaient le dynamisme économique du pays. Avec les lois d'Allarde et Le Chapelier votées en 1791, ils interdirent toutes les formes de syndicalisme naissant et de négociation contractuelle. Le Chapelier pose clairement les enjeux : « *Il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par un esprit de corporation.* » Entre l'État et le citoyen, la République ne veut connaître aucun « corps intermédiaire ».

Pendant que, dans le reste du monde occidental, les syndicats se développaient, en France il fallut attendre 1864 pour que la grève et la coalition ne soient plus considérées comme des délits et 1884 pour que les syndicats soient officiellement reconnus. En 1895, syndicats et bourses du travail se fédérèrent pour former la CGT, mais celle-ci décida en 1906, avec la Charte d'Amiens, de ne pas chercher à joindre ses forces avec les socialistes, qui venaient de réaliser leur unité l'année précédente, contrairement à ce qui s'était produit dans quasiment tous les autres pays développés.

Durant toute cette période, la négociation sociale resta toujours très limitée en France et le syndicalisme activement combattu par les pouvoirs publics. La CGT fut cependant associée à la gestion de l'économie de guerre lors du premier conflit mondial. Mais la révolution russe et la scission syndicale qu'elle entraîna

affaiblirent et divisèrent de nouveau le syndicalisme français. Le Front populaire et ses conquêtes sociales en 1936 ne durèrent que quelques mois et furent suivis sous Vichy par une répression féroce. Vint ensuite le Conseil national de la Résistance et le commissariat général au Plan, auquel le syndicalisme était étroitement associé. Mais les divisions engendrées par la guerre froide affaiblirent de nouveau ce dernier.

Dans les décennies suivantes, la droite – alors aux commandes – et le patronat ne firent rien pour encourager le développement de la négociation sociale dans un contexte de conflictualité accrue et de crise économique croissante. Et la gauche, qui arriva au pouvoir en 1981, marquée dans toutes ses composantes par les réflexes étatistes et jacobins en matière de droit social, se montra peu à l'aise avec un syndicalisme français toujours aussi faible et de plus en plus divisé avec l'apparition de nouvelles organisations : Sud, Unsa, FSU...

Depuis deux siècles, la France reste un pays où les questions sociales se règlent principalement dans la rue et sur les barricades. Vu de loin, cela peut avoir un charme romantique, mais, du point de vue de l'efficacité économique et sociale, nos voisins nordiques et germaniques tirent profit de leur capacité à dégager des compromis sociaux plus aisément et plus régulièrement. Grâce à quoi leurs économies sont à la fois plus innovantes et plus résilientes que la nôtre, notamment dans le domaine industriel, malgré un coût du travail élevé. Avec sa conflictualité structurelle, la France est aussi une exception comparée à l'Italie ou à l'Espagne, où, bien que le syndicalisme soit également divisé – quoique dans une moindre mesure qu'en France –, on est parvenu à introduire une culture de pactes sociaux.

En 2007, l'actuel président du Sénat, Gérard Larcher, ministre du Travail de Jacques Chirac, a laissé son nom à une loi qui prévoyait qu'avant de légiférer en matière de droit du travail le gouvernement devait au préalable laisser les partenaires sociaux négocier. S'ils parvenaient à un accord, celui-ci devenait la loi. La mise en œuvre de cette démarche de social-démocratisation de la société française a cependant été à la fois chaotique et faite à reculons. Et, surtout, la réforme de la représentativité syndicale a manqué son but. L'affaiblissement de la CGT a fait que la CFDT et ses alliés ont obtenus seuls le fameux seuil de 50 %, repoussant dès lors la CGT dans l'opposition systématique et aggravant ainsi la division syndicale au lieu de la réduire.

Depuis le début de son mandat, Emmanuel Macron a ouvertement choisi de suivre le chemin inverse de ces tentatives : celui de l'autoritarisme et de l'étatisme. Peut-on sortir de ce cercle vicieux ? Il faudrait alors avancer dans trois directions. Tout d'abord changer la gouvernance des entreprises françaises, qui restent pour l'essentiel des structures féodales, et aller vers le modèle de gouvernance de nos voisins germaniques, leur codétermination, qui donne aux représentants des salariés infiniment plus de pouvoirs qu'en France. Il faut ensuite accroître fortement la pression à l'union, voire à la fusion, des organisations syndicales. Il faut enfin généraliser la présence de représentants des salariés dans les petites entreprises, notamment par la création d'instances représentatives dans les réseaux de franchisés, qui, aujourd'hui, structurent l'essentiel du commerce de proximité et des services à la personne. C'est en effet pour une part significative l'abandon des salariés de ces petites entreprises qui nourrit le déclin du syndicalisme et de la gauche politique ainsi que la montée de l'extrême droite.

Guillaume Duval

Témoignage Chrétien 23 Mars 2023